

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BROUSSES ET VILLARET
Séance du 27 juillet 2022**

Envoyé en préfecture le 28/07/2022

Reçu en préfecture le 28/07/2022

Affiché le

ID : 011-211100524-20220727-PV270722-DE



L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du foyer communal, sous la présidence de Monsieur DUFOUR-LORIOLE Yannick, Maire.

Présents : Monsieur DUFOUR-LORIOLE Yannick ; Monsieur PETERMANN Jean-Louis ; Madame BONNAFOUS Virginie ; Monsieur LAFFON Gilles ; Madame BONNAFOUS Nadine ; Madame MARTINEZ Pascale ; Monsieur JUST Stéphane ; Monsieur BOURJADE Olivier ; Monsieur JAMBERT Mathieu ;

Absents excusés : Madame PECH Pierrette a donné procuration à Monsieur JUST Stéphane ;

Secrétaire : Madame BONNAFOUS Virginie ;

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du conseil municipal du 6 juillet 2022
- Convention SAFER – communication d'informations relatives au marché foncier local via vigifoncier
- Convention adhésion au service médecine professionnelle et préventive du centre de gestion (actualisation)
- Modification PLU pour parc photovoltaïque et modifications diverses
- Questions diverses

Approbation du conseil municipal en date du 6 juillet 2022

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2022.

Aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Convention SAFER – communication d'informations relatives au marché foncier local via vigifoncier

Monsieur le Maire présente le dispositif VIGIFONCIER qui est une plateforme en ligne de veille foncière. Elle permet d'être informé en continu des biens mis en vente sur le territoire, pour lesquels la SAFER reçoit une notification via une déclaration d'intention d'aliéner.

Monsieur le Maire informe que l'accès à VIGIFONCIER s'élève à 250€ HT pour la première année (montant forfaitaire pour le paramétrage de l'application installation et formation) ; Coût d'abonnement 20€HT par DIA (déclaration intention d'aliéner) ; Coût d'hébergement et de maintenance forfait annuel de 50€HT. En cas de demande de compléments d'informations sur une notification de vente transmise via visufoncier, la réalisation d'une enquête de terrain et la concertation avec la collectivité seront facturées 250€HT.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la souscription à VIGIFONCIER et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec la SAFER.

Convention adhésion au service médecine professionnelle et préventive du centre de gestion (actualisation)

Monsieur le Maire présente la convention actualisée avec le centre de gestion concernant les missions de service de médecine professionnelle et préventive.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le centre de gestion.

Modification PLU pour parc photovoltaïque et modifications diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de procéder à une révision simplifiée du PLU pour y intégrer le projet de parc photovoltaïque, ainsi que la procédure de modification de droit commun afin d'y apporter quelques corrections.

Monsieur le Maire présente les deux devis :

- ALTEREO – 26 Chemin de Fondreyre 31200 TOULOUSE :
Décomposition de l'offre :
 - o Déclaration de projet et évaluation environnementale : 14 668.00€HT
 - o Révision allégée + interventions mutualisées : 10 185.00€HT + 6 336.00€HT

Soit un montant total de :

31 189.00€HT, soit 37 426.80€TTC

- URBADOC – 28 Impasse Jean André RIXENS 31 200 TOULOUSE

Décomposition de l'offre :

- o Révision allégée : 10 200.00€HT soit 12 240.00€TTC
- o Evaluation environnementale révision allégée : 3 150.00€HT, soit 3 780.00€TTC
- o Dossier de modification de droit commun du PLU : 7 502.50€HT, soit 9 003.00€TTC
- o Evaluation environnementale modification PLU : 2 650.00€HT, soit 3 180.00€TTC

Soit un montant total de :

23 502.50€HT soit 28 203.00€TTC

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure et à signer le devis de l'entreprise URBADOC ;

Questions diverses :

Monsieur PETERMANN Jean-Louis informe d'un souci sur la borne à incendie du Villaret, il s'avère que cela vient d'un problème d'alimentation (capacité tuyau). Un devis a été demandé auprès de la SAUR pour sa mise en état de fonctionnement.

Un administré informe que les conteneurs au niveau de la place des Cèdres sont saturés dès le mardi soir suite au marché ? La mairie s'engage à contacter le COVALDEM pour trouver une solution. (plus de conteneurs, demander un passage supplémentaire).

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil municipal est clos à 19h40.

La secrétaire

Monsieur le Maire

